

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

| | |
|---------|--------|
| Saumur | 30 fr. |
| 12 mois | 16 |
| 6 mois | 8 |
| Poste | 35 fr. |
| 12 mois | 18 |
| 6 mois | 10 |

On s'abonne: A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste, chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

INSERTIONS.

| | |
|--------------------|------|
| Annonces, la ligne | 30 c |
| Réclames | 30 |
| Faits divers | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne: A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

SAUMUR, 13 OCTOBRE 1886

BON GRÉ, MAL GRÉ

L'adoption de l'impôt sur le revenu consacrée à la République un préjudice on ne peut calculer les conséquences. Cette solution socialiste d'une question touche aux intérêts matériels du pays, l'application plus ou moins immédiate de la perturbation dans les fortunes premières livrera les contribuables à des vexations inquisitoriales, semble avoir obtenu l'approbation tacite du président du conseil. Elle est de nature à porter un coup fatal à la République. Des républicains peu suspects en font l'aveu formel.

Les complaisances de M. de Freycinet envers les radicaux et les socialistes portent préjudice à la République. Si M. de Freycinet ne veut pas présenter un projet d'impôt sur le revenu, comme la Lanterne, il faudra qu'il s'exécute mal gré. Le parti radical est décidé à ne point céder.

M. de Freycinet s'exécutera; il y a longtemps qu'il est prisonnier du parti radical. Nous avons toujours considéré ce politicien ambitieux, sans principe et sans conscience, comme l'homme fatal de la République.

Quand il nous parle de paix, ses collègues de la guerre et de la marine réclament deux cents millions pour nos armements.

Quand il nous vante les plus-values budgétaires, la prospérité financière, le gouffre des plus-values s'élargit, le déficit s'accroît, les impôts nouveaux sont sur le chantier.

Quand il célèbre les bienfaits de l'ordre et de la liberté, des grévistes et des socialistes exercent la force publique et menacent la liberté du travail, des forcenés violent impunément l'entrée d'une institution religieuse.

Mal gré, mal gré, ce politicien, sur qui nous peser la fatalité, nous met en face du

triple péril de la guerre, de la banqueroute, de l'anarchie. EDMOND ROBERT.

Chronique générale.

LA RENTRÉE DES CHAMBRES

Le Journal officiel d'hier publie l'ordre du jour de la séance de rentrée des Chambres. Demain jeudi 14 octobre, au Sénat et à la Chambre, séance à deux heures, uniquement consacrée au tirage au sort des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de la séance suivante.

DISSENTIMENTS MINISTÉRIELS

La rentrée parlementaire n'est pas encore effectuée que déjà circulent des bruits de dislocation ministérielle: Retraite de M. Bihaut, motivée par les divergences de vues avec ses collègues au sujet de la législation minière et par les regrettables faiblesses qu'on arrache au président du Conseil; Démission que les opportunistes, d'accord avec les radicaux, s'efforcent d'imposer par tous les moyens, à M. Sadi-Carnot; Entrevues de M. Develle avec M. Méline dans le but d'engager une campagne protectionniste et dont le résultat serait de nécessiter des remaniements dans le cabinet. Bref, un journal ministériel, la France, s'émue de toutes ces rumeurs, et accuse M. Ferry d'être l'instigateur de cette campagne menée par les opportunistes dans le but de renverser M. de Freycinet.

LA BIENFAISANCE SOUS LA R. F.

L'Intransigeant publie sur l'assistance publique une intéressante étude où nous relevons le fait suivant: « Une dame L..., dont le mari est interné à l'asile Sainte-Anne, demandait que l'assistance publique plaçât en nourrice son enfant âgé de cinq mois, afin qu'elle pût gagner sa vie.

» Le service des Enfants-Assistés refusa sous le prétexte que l'enfant est ... LÉGITIME. »

Voilà ce que c'est que de passer devant M. le Maire et de méconnaître les beautés de l'Union libre.

AU TONKIN. — Le ministre de la guerre communique purement et simplement la note suivante que nous reproduisons textuellement:

« Les généraux Jamont et Jamais vont rentrer du Tonkin, ainsi que le chef d'état-major du corps expéditionnaire, et trois officiers.

» Le général Munier exercera provisoirement le commandement de la division. » Le lieutenant-colonel, qui doit remplir les fonctions de chef d'état-major, partira par le prochain paquebot.

» Des mesures ont été prises pour qu'en attendant son arrivée, les fonctions de chef d'état-major soient remplies par un officier supérieur de l'ancien état-major du Tonkin. »

Ce rappel inattendu des deux officiers généraux qui étaient en relations plus directes avec M. Paul Bert vient confirmer les bruits mis en circulation depuis quelque temps sur le désaccord existant entre le commandant en chef de nos forces militaires et le résident général.

Le Tonkin aura été néfaste pour nos généraux qui se sont trouvés sacrifiés par le gouvernement aux fonctionnaires civils.

On lit dans le Temps:

« Une personne que sa situation met en mesure d'être bien renseignée sur les affaires d'Europe a fait à l'un de nos rédacteurs les communications que l'on va lire.

» Il y a un mois environ, M. de Bismarck dit, non point mystérieusement, mais devant tout son entourage et en homme qui parle pour que ses paroles soient répétées à qui de droit, les paroles suivantes:

» La Russie n'occupera point la Bulgarie. Elle l'a promis d'elle-même. Mais en admettant que cette occupation s'effectue, elle n'aura point du côté de l'Autriche les conséquences que l'on pourrait craindre. L'Autriche, en effet, sait que si elle voulait s'opposer par la force à l'action russe, elle ne serait point soutenue par l'Allemagne.

» Tel aurait été alors le langage de M. de Bismarck. Mais depuis quelque temps, a ajouté la même personne, M. de Bismarck se montre beaucoup moins rassuré dans ses conversations.

» Il voit que le sentiment public en Autriche et en Hongrie est trop hostile au progrès de la Russie pour qu'il n'arrive point, à un moment donné, à forcer la main au gouvernement, si désireux qu'il soit de maintenir la paix.

» Si la Russie occupe la Bulgarie, cette occupation pourrait avoir pour conséquence, sinon une déclaration de guerre de l'Autriche à la Russie, au moins une démonstration offensive de l'Autriche du côté de la Serbie.

» Ces faits amèneront l'intervention de l'Angleterre ce qui donnerait l'éveil aux puissances qui ont des intérêts dans la Méditerranée, à celles-là même qui veulent rester sur la plus grande réserve.

» Voilà pourquoi M. de Bismarck craint maintenant une occupation de la Bulgarie, qui pourrait amener des événements que ses efforts avaient pu éviter jusqu'ici. »

Nous lisons dans le Paris:

« Une file d'hommes, — sandwiches, — composée d'une quinzaine d'individus, se promenait, lundi après midi, dans les Champs-Élysées, portant une affiche annonçant l'apparition, pour le 20 octobre, du journal la Revanche.

» Sur ces affiches, on voyait un soldat français transperçant de sa baïonnette une hydre dont la tête rappelait les traits de M. de Bismarck coiffé d'un casque prussien, et un soldat russe coupant à coups de sabre la queue du monstre.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MA TANTE GIRON

Par René BAZIN

XXII

« Dix heures, ma tante Giron sortait de la chambre de M^{lle} de Seigny. — Non, mon enfant, dit-elle en fermant la porte, vous ne pouvez pas venir. Toutes ces émotions ont brisé. Je suivrai le convoi à votre retour, et je reviendrai aussitôt la messe terminée. — Elle descendit, et trouva, dans le corridor tendu de draperies, le curé de Marans et une dizaine de paysans et de voisins autour du cercueil de M^{lle} d'Houllins. Les premières prières liturgiques, huit heures chargèrent la bière sur leurs épaules, et, dans le tour du château, s'engagèrent dans le couloir étroit et tournant. Ma tante Giron marchait à côté des femmes. — Elle avait remarqué, au départ, d'un rapide coup d'œil, que Jacques de Lucé n'était pas dans le convoi. Arrivé à l'église, elle chercha vainement. — Elle ne le vit pas, pensa-t-elle, c'est qu'il est arrivé

quelque chose. Au fait, hier, quand il est descendu de la chambre de la mourante, il avait l'air tout hors de lui.

Cette idée l'obséda, quoi qu'elle fit, pendant l'office. Au retour du cimetière, tandis que les assistants, rendus à leur liberté et profitant des rencontres fortuites que ménagent les cérémonies de ce genre, se cherchaient et se saluaient les uns les autres, elle avisa le notaire Taluet, et le cueillit au passage au moment où, sorti d'un groupe en s'inclinant, il allait s'incliner avant d'entrer dans un autre.

— Taluet? — Votre serviteur, madame Giron. — Savez-vous pourquoi M. de Lucé n'est pas venu?

Le notaire eut un geste de désespoir. — Parti, madame Giron! — Pour quel endroit? — En Amérique. — En Amérique, Taluet? — Comme j'ai l'honneur de vous le dire. J'ai reçu ce matin même une lettre de M. le baron, qui m'avertit de sa résolution de passer au Canada, et m'ordonne de tenir des fonds à sa disposition. J'en ai bondi de surprise, madame Giron, et de chagrin. Un jeune homme comme celui-là, à la veille de conclure un mariage... comme celui-là. — Vous donne-t-il un motif de son départ?

— Aucun. — Ma tante Giron demeura un instant les yeux fixés à terre, cherchant à se remettre de ce nouveau coup. Puis elle entraîna le notaire à l'écart.

— Taluet, rendez-moi un service, dit-elle. Ce que vous m'annoncez là est très grave. J'ai besoin d'en savoir la cause. Elle est évidemment dans le testament de M^{lle} d'Houllins. Qu'est-ce qu'il y a dans ce testament?

— A tout autre qu'à vous je ne répondrais pas. Mais vous êtes l'amie de M^{lle} de Seigny, je vois que vous me demandez cela pour elle...

Il regarda à droite et à gauche, et ajouta en soufflant ces mots:

— M^{lle} d'Houllins donne et lègue à sa nièce, en toute propriété, sa fortune tant mobilière qu'immobilière, ce qui représente, — car M. Onésime, prédécédé, était fort riche, — plus de soixante-dix mille livres de rentes.

— Sans condition? — Sans condition. — Voilà qui est trop fort!

— N'est-ce pas, madame Giron? Mais votre étonnement diminuera, quand je vous aurai appris que M. Onésime avait fait de grosses spéculations sur les grains d'approvisionnement pour l'armée...

— Ce n'est pas cela qui m'étonne, Taluet, c'est la fuite de M. de Lucé. Où est la raison, puisque le legs est sans condition?

— Je l'ignore comme vous. Tout ce que je sais, c'est qu'hier, dans la chambre de la testatrice, quand il a entendu que toute la fortune était léguée à M^{lle} de Seigny, il a eu l'air de ressentir beaucoup de chagrin, et que, sitôt l'acte signé, il a pris la porte. Je ne l'ai plus revu.

— Où devez-vous lui envoyer de l'argent?

— Au Havre, dans sept jours.

— Votre serviteur, madame Giron.

— A revoir, Taluet, et grand merci.

En quittant le notaire, ma tante Giron se mit à marcher rapidement pour éviter les quelques groupes encore arrêtés sur la route et rentra droit chez elle. Rosalie, qui n'avait pas vu sa maîtresse depuis vingt-quatre heures, était de fort mauvais humeur.

— Madame Giron rentre peut-être pour déjeuner? dit-elle. Il n'y a rien de prêt. Est-ce qu'on peut savoir quand madame rentrera avec des vices pareilles?

— Fais-moi le plaisir de le taire, Rosalie, répondit ma tante, et d'aller au plus vite me chercher la Rouge, dans mon pré.

— Je viens de l'y mettre.

— Ramène-là, je pars.

Rosalie leva les yeux d'un air navré et descendit, en maugréant, le chemin des Portes.

Ma tante Giron s'était décidée à partir pour Angers. Elle supposait que Jacques traverserait

Des attroupements s'étant formés sur le passage de ces hommes et les commentaires allant croissant, les gardiens de la paix ont emmené au poste du Palais de l'Industrie les hommes et les affiches.

Les affiches étant saisies et les porteurs ayant décliné leurs noms et adresses, ceux-ci ont été remis en liberté.

Dans la soirée, un rassemblement assez considérable s'était formé sur la place de l'Opéra, à l'entrée de la rue de la Paix, où sont installés les bureaux du journal la *Revanche*. C'était la suite des incidents de l'après-midi.

Des affiches semblables à celles saisies sur les hommes-sandwiches et collées au nombre de huit sur un large châssis s'étaient installées aux fenêtres de l'entresol, arrêtant les passants comme l'après-midi au Champ-Elysées.

M. le préfet de police, prévenu immédiatement, prit toutes les mesures pour faire cesser cet état de choses, en vertu de la loi sur la libre circulation de la voie publique.

Et, hier matin, M. Touny, commissaire de police du quartier Gaillon, s'est présenté aux bureaux de la *Revanche* pour dresser procès-verbal et faire sommation aux intéressés d'avoir à enlever immédiatement le placard-enseigne.

En effet, aucune enseigne ne peut être apposée sur la voie publique en saillie des maisons sans une autorisation spéciale de la préfecture de la Seine.

Après avoir protesté pour la forme, le personnel administratif du journal a déclaré au magistrat qu'à midi l'enseigne aurait disparu. Nous avons traversé la place de l'Opéra à une heure de l'après-midi, et nous avons vu deux ouvriers occupés à décrocher l'affiche peinte.

Les journaux de Lyon sont pleins de détails sur l'enlèvement, par des religieuses, de M^{lle} Courcelle, professeur d'allemand au cours municipal du soir, à l'école du quai Saint-Antoine.

Cette jeune fille a été enfermée dans une maison de santé. Avant de reproduire plus de renseignements, nous croyons devoir attendre le résultat de l'enquête.

M^{lle} Courcelle ne jouit pas de la plénitude de ses facultés mentales; en tous cas, elle a été internée sur la demande de sa mère et toutes les formalités légales ont été régulièrement accomplies.

LE SCANDALE D'AUXERRE ET LES MENSONGES RÉPUBLICAINS

On lit encore dans la *Bourgogne*:

L'*Yonne* raconte que des pères et mères de famille ont emmené leurs filles du couvent des Augustines dans la journée de lundi.

L'*Yonne* ment.

Des parents ont pu, au moment de l'événement, faire retourner leur voiture pour n'avoir pas à assister aux scènes de bri-

gandage des Gallet; mais, lundi soir, toutes les élèves anciennes et nouvelles étaient présentes, et pas une n'a manqué à l'appel.

Et nous en félicitons les pères de famille.

La *Constitution*, l'*Yonne* et autres journaux de même acabit parlent beaucoup de séquestration, de séduction. A entendre ces feuilles du mensonge, on dirait que toutes les élèves des Augustines sont attirées vers le cloître par leurs maîtresses.

Or, détail piquant: UNE SEULE élève, depuis dix ans, s'est faite religieuse chez les Augustines.

Et l'établissement compte en moyenne cent vingt à cent trente élèves.

Une religieuse Augustine, bien connue, et dont nous saluons le nom avec respect, M^{lle} Quantin, fille de notre vénérable et savant ami, n'a jamais été l'élève des Augustines: elle a fait son éducation au pensionnat de M^{lle} Collin.

EN BULGARIE

Les élections en Bulgarie ont été troublées sur bien des points par des rixes sanglantes. Les agents russes n'ont ménagé aucun moyen pour influencer le vote qui, néanmoins, ne semble pas, d'après ce que nous savons jusqu'ici, avoir été favorable à la politique brutalement personnifiée par le général Kaulbars.

La situation reste grave.

Le gouvernement russe déclare dans une note aux puissances que les élections sont illégales et n'ont aucune valeur.

L'échec complet de la mission du général Kaulbars, qui a certainement agi d'après les instructions du czar, rend la situation bien difficile en Bulgarie. Tout le monde convient qu'on est à la merci d'un accident et qu'il peut se produire bien facilement. Dans ce cas, l'occupation de la Bulgarie est très probable.

On estime à 40,000 hommes les troupes russes qui sont concentrées dans les ports de la mer Noire, soit à Sébastopol, soit à Odessa; les navires sont nolisés pour les transporter en Bulgarie au premier signal; et depuis deux mois on soumet les diverses armes à des exercices d'embarquement et de débarquement. On assure que les troupes russes pourraient être transportées en Bulgarie en quarante-huit heures.

Une fois la Russie en Bulgarie, personne ne pourrait dire quand elle en sortirait.

Sofia, 14 octobre.

La tranquillité, gravement compromise dans les journées de dimanche et de lundi, est rétablie à Sofia, Widdin et Varna.

A Schoumla, un meeting de dix mille personnes a fait une manifestation contre le général Kaulbars.

Sur 490 députés à nommer, on connaît les résultats de 440 élections. 420 sont favorables à la régence; 20 sont partisans de M. Zankoff.

Une dépêche très importante adressée de Berlin au *Journal des Débats* fait pressentir

comme imminente l'entrée des troupes russes en Bulgarie. Cependant le correspondant des *Débats* ne croit pas que cette éventualité puisse modifier les relations existantes entre les trois empires. L'Allemagne et l'Autriche se borneraient à demander *pro forma* à la Russie l'engagement de n'occuper la Bulgarie que temporairement et jusqu'au rétablissement de l'ordre.

Ces engagements seraient certainement pris; on sait, par l'exemple de l'Angleterre en Egypte, quelle en est la portée et quelle gêne ils peuvent créer.

Les dernières dépêches arrivées à Paris affirment que les troupes russes concentrées à Odessa sont embarquées et que les transports viennent de recevoir l'ordre de se diriger sur Varna.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur la gravité de cette nouvelle.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 octobre.

Le marché de nos rentes est plus lourd. On cote le 3 0/0 à 82.50, le 4 1/2 0/0 à 110.40.

L'action du Crédit Foncier donne lieu à des négociations très actives à 1.405. Les bénéfices acquis de l'exercice assurent déjà aux actions une répartition égale à celle de l'année dernière et un solde important à affecter à la réserve. Les obligations des différentes émissions ont comme toujours des demandes nombreuses.

La Société Générale ne saurait tarder à atteindre le cours de 500. Le bilan au 30 septembre qui vient d'être publié porte la trace manifeste de l'activité croissante des opérations sociales; on est à 472.

Le Bon privilégié de l'Assurance Financière ne convient pas aux portefeuilles sagement composés. On s'explique les ventes qu'il supporte depuis quelque temps par la crainte qu'ont les porteurs de voir déclarer nulles, par le Tribunal, les opérations de la société.

L'action de Panama est à 403. Les obligations 6 0/0 émises au mois d'août dernier offrent un placement de premier ordre à plus de 6 1/2 0/0 sans compter la prime de remboursement.

L'action du Crédit Lyonnais, poussée outre mesure ces temps derniers, supporte de nombreuses réalisations. Elle tombe à 567. Le public n'admet pas que l'institution dissimule, dans ses bilans mensuels, le chiffre de ses profits et pertes.

Actions et obligations des chemins de fer très demandées.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

École de Cavalerie de Saumur.

LISTE, par ordre de mérite, des SOUS-OFFICIERS admis à suivre, pendant l'année 1886-1887, les cours de la division des Sous-Officiers élèves-Officiers à l'École d'application de cavalerie, à partir du 15 octobre courant.

Intérieur

MM.

- 1 Leforestier de Villeneuve, maréch. des logis, sous-instr. adjoint à l'École spéc. milit.
- 2 d'Auberjon, maréch. des log. chef au 8^e drag.
- 3 Brun, adjudant au 16^e chasseurs.
- 4 Falentin, adjudant au 9^e chasseurs.
- 5 Dupasquier, march. des log. chef au 7^e cuirass.

- 6 Carrère, maréch. des logis chef au 6^e huss.
- 7 Muau, maréch. des log. au 3^e cuirass.
- 8 Tardieu, maréch. des logis, sous-instructeur adjoint à l'École spéciale militaire.
- 9 de Guilhemason, adj. au 7^e cuirassiers.
- 10 Devedeix, maréch. des log. chef au 4^e chass.
- 11 Mercier, adjudant au 10^e dragons.
- 12 Génin, maréch. des logis, sous-maître de manège à l'École supérieure de guerre.
- 13 Pagès, adjudant au 15^e dragons.
- 14 Lacroix, maréch. des logis chef au 2^e chass.
- 15 de Loynes d'Auroche, maréch. des logis, sous-instruct. adjoint à l'École spéc. milit.
- 16 Barthélemy, maréch. des log. chef au 18^e chass.
- 17 Haouisée de la Villeaucomte, maréch. des logis au 7^e chasseurs.
- 18 de Reboul (Louis-Bertrand), mar. des log. au 4^e chasseurs.
- 19 Eoaux, maréch. des logis au 19^e chasseurs.
- 20 Bizard, maréch. des logis chef au 19^e chass.
- 21 Chauchard, march. des log. chef au 23^e drag.
- 22 Loos, maréch. des logis au 15^e dragons.
- 23 Calouin Tatrie de Tréville, mar. des log. chef au 23^e dragons.
- 24 Moranges, maréch. des log. au 4^e cuirassiers.
- 25 Richon, maréch. des logis au 11^e cuirassiers.
- 26 Pathiot, mar. des log. chef au 2^e cuirassiers.
- 27 Guichard, maréch. des logis au 16^e dragons.
- 28 Lecomte, maréch. des log., sous-maître de manège à l'École supérieure de guerre.
- 29 de Sainte-Marie d'Agoneux, adj. au 3^e drag.
- 30 Bessnot, adjudant au 9^e dragons.
- 31 Giuntini, adjudant au 26^e dragons.
- 32 Bodelot, maréch. des logis au 12^e chasseurs.
- 33 Mauduyt, adjudant au 3^e chasseurs.
- 34 Labit, adjudant au 8^e chasseurs.
- 35 de Pourtalès, mar. des log. chef au 2^e chass.
- 36 Chapois, mar. des log. chef au 10^e dragons.
- 37 Caune de Puisaye, mar. des log. chef au 23^e dragons.
- 38 Castané, mar. des log. chef au 23^e dragons.
- 39 Demougnot, mar. des log. chef au 15^e drag.
- 40 Lefebvre, adjudant au 4^e cuirassiers.
- 41 Herremann, mar. des log. chef au 7^e cuirass.
- 42 Comte, adjudant au 11^e chasseurs.
- 43 Grenouilleau, mar. des log. au 5^e hussards.
- 44 Lefrançois, mar. des log. chef au 9^e hussards.
- 45 Roset, adjudant au 6^e cuirassiers.
- 46 de Reboul (Louis-André), mar. des log. sous-maître de manège à l'École sup. de guerre.
- 47 Penaud, adjudant au 11^e cuirassiers.
- 48 Mejonenc, mar. des log. chef au 8^e hussards.
- 49 Resuêche, mar. des log. au 15^e chasseurs.
- 50 de Lalande d'Oise, mar. des log. s.-instruct. adjoint à l'École spéciale militaire.
- 51 Gros, mar. des logis chef au 4^e cuirassiers.
- 52 Lecucq, mar. des log. chef au 16^e chasseurs.
- 53 de Boissard, mar. des log. au 1^e dragons.
- 54 Galopin, mar. des log. au 3^e chasseurs.
- 55 Blay, mar. des logis au 16^e dragons.
- 56 Langlois, mar. des log. chef au 13^e chasseurs.
- 57 Grénoilloux, mar. des log. au 2^e dragons.
- 58 de Corday, mar. des log. chef au 23^e dragons.
- 59 Rambourg, mar. des log. au 9^e chasseurs.
- 60 Sisteron, mar. des log. au 19^e dragons.
- 61 Jacob, adjudant au 19^e dragons.
- 62 de Pourcet de Sabane, mar. des log. au 3^e dragons.
- 63 Geog, mar. des log. au 5^e dragons.
- 64 Lucas (Adolphe-Raphaël), mar. des log. chef au 3^e hussards.

cette ville pour y prendre la diligence de Paris et qu'il ne manquerait pas ou d'aller voir mon grand-père ou de lui écrire. De toute façon, elle espérait avoir des nouvelles du fugitif.

Il est midi et demi, pensait-elle. Dans une demi-heure je serai à la Cerisaie. J'embrasse Marthe, je prends à Vern la route de la Pouëze; à six heures, j'entre chez mon frère, et, vertueusement avant la nuit nous aurons avisé tous deux aux moyens de prévenir cette équipée!

La Rouge fut ramenée du pré. Le jardinier de la cure, requis pour ce cas important, mit à la forte poulinière la bride à rosettes ponceau des grands jours, garnit la poche de la selle de quelques provisions, y glissa une paire de jolis pistolets, longs comme le doigt, dont ma tante Giron eût certainement su faire usage à l'occasion, et attachait derrière une valise.

A une heure sonnante, ma tante Giron trottait sur le chemin de la Cerisaie. Elle était solide écuyère et ne manquait pas d'une certaine grâce rustique dans sa longue robe de flanelle grise, avec sa cape noire rabattant en avant les tuyaux de sa coiffe, pour les maintenir contre le vent, et sa cravache de noisetier verni qui, pour le moindre pas, sifflait et s'abattait sur les flancs de la Rouge.

L'arrivée à la Cerisaie l'inquiétait un peu.

La pauvre fille a tant de chagrin déjà, se

disait-elle, elle a reçu deux coups si rudes; comment va-t-elle recevoir celui-là? Je ne puis pas, pourtant, la laisser seule sans la prévenir. Et puis, je lui ai promis que je reviendrais.

Avant d'entrer dans la cour du château, elle mit pied à terre, attacha la Rouge à un pied d'aubépine, le long de la haie, et, rejetant sur son bras la traîne de sa robe, s'avança vers la maison.

Marthe l'avait entendue venir. Elle était sur le seuil, abattue et fanée pour une heure, comme une rose coupée, qui peut revivre encore si l'eau lui vient à temps.

Ma bonne dame Giron, dit-elle, vous êtes donc bien fatiguée que vous n'avez pu venir à pied? Comme je vous remercie!

Quand ma tante Giron fut tout près de la jeune fille, elle lui prit les deux mains, et la regardant au fond des yeux:

Il vous faut du courage. Je viens encore vous apprendre une fâcheuse nouvelle: il est parti...

Elle sentit un léger frémissement passer dans les mains de la jeune fille. Mais ce fut tout, et Marthe répondit:

— Je le savais.

— Qui vous l'a dit?

— Je l'ai vu.

— Oh?

— Ce matin, au petit jour, comme vous veniez

de quitter ma chambre, je l'ai aperçu; par la fenêtre, là-bas, près du gué.

— Quand je vous ai revue, vous ne m'en avez rien dit?

— Ce n'était guère le moment de m'occuper de moi-même, répondit Marthe, en regardant au loin le toit fumeux de la Gerbellière.

— Eh bien, que faisait-il, là-bas, près du gué?

— Il avait mis un genou en terre. Il a regardé quelque temps de ce côté, puis il a fait un geste, comme pour dire adieu.

— Quel geste, mignonne?

— Mon Dieu... il a posé ses doigts sur ses lèvres... il était en costume de voyage... dans le chemin, François tenait deux chevaux en bride.

— Quelle direction ont-ils prise?

— Celle d'Angers... Ah! je ne m'y suis pas trompée, ajouta-t-elle, sans pouvoir dominer son émotion, j'ai compris tout de suite: il m'abandonne, lui aussi!

Elle dit cela avec une douleur si vraie, si poignante, que ma tante Giron, en la serrant contre sa poitrine, se demanda de quels yeux avaient coulé les deux larmes qu'elle sentit tomber, brûlantes, sur ses mains.

— Allons, ne nous laissons pas abattre, reparti avec force ma tante Giron. Ce n'est peut-être qu'une courte épreuve. Si mon projet réussit, vous le reverrez. Savez-vous pourquoi il part?

— J'ai cherché, répondit-elle, sans trouver.

— Je suis comme vous. Talut aussi, que j'ai rencontré au bourg. Il m'a appris la nouvelle sans pouvoir l'expliquer. Les renseignements qu'il m'a fournis sur la fortune de votre tante, detenne la vôtre...

— Je vous en prie, ne causons pas de cela aujourd'hui, je n'en aurais pas le courage.

— Je voulais dire seulement que ces renseignements ne m'ont pas mise sur la voie. Mais dès que je fais cinquante lieues à cheval, je saurai la raison qui le fait partir.

— Où voulez-vous aller?

— A Angers, puisqu'il s'y rend, et j'espère bien l'y rencontrer.

Une lueur d'espérance, et comme une rayon chaude après une averse, se peignit sur le visage de la jeune fille. Elle réfléchit un peu.

— Eh bien, allez, dit-elle, puisque vous êtes si bonne que de m'aimer comme votre enfant!

Deux minutes après, ma tante Giron s'élança sur la route d'Angers, au trot roulant de sa juvénile.

(A suivre.)

Ce bon M. Vautour. Un locataire demande des réparations urgentes. — A quoi bon! fait le propriétaire: l'Amérique nous annonce des tremblements de terre.

Sciaux, mar. des log. chef au 16^e dragons.
 La Drel, mar. des log. chef au 12^e chasseurs.
 Carrez, mar. des log. chef au 10^e hussards.
 Côté, mar. des logis chef au 1^{er} dragons.
 Davel, adjudant au 1^{er} dragons.
 Bourré de Corberon, mar. des logis chef au 10^e chasseurs.
 Parrier, mar. des log. au 4^e dragons.
 Durrieu, mar. des logis au 23^e dragons.
 Rose, adjudant au 12^e dragons.
 Richard, mar. des log. chef au 6^e chasseurs.
 de Prémoville de Maisonthou, maréchal des logis fourrier au 21^e dragons.
 Doudelet, mar. des log. four. au 12^e huss.
 Brocard, mar. des log. chef au 1^{er} cuirassiers.
 de Wangen de Géroldebeck, mar. des log. au 12^e dragons.
 de Loppinot, mar. des logis au 12^e dragons.
 Lambinet, mar. des logis chef au 9^e dragons.
 Despreux, mar. des logis chef au 7^e cuirass.
 Serrant, mar. des logis chef au 4^e chasseurs.
 Parmentier, mar. des logis chef au 18^e drag.
 Le Châteleur, mar. des log. chef au 14^e chass.
 Nais, mar. des logis chef au 8^e dragons.
 de Saint-Martin, mar. des logis chef au 12^e cuirassiers.
 Lagnel, mar. des logis chef au 7^e chasseurs.
 Résoo, mar. des logis chef au 3^e cuirassiers.
 de Brémont, mar. des logis au 6^e cuirass.
 Tioy, mar. des logis chef au 11^e hussards.
 de Chasteignier, adjudant au 10^e cuirassiers.
 Schroust, mar. des logis chef au 5^e dragons.
 Caub, mar. des logis au 7^e cuirassiers.
 Marthe, mar. des logis au 6^e hussards.
 de Ludre, mar. des logis au 9^e dragons.
 de Saint-Vincent, mar. des logis au 12^e drag.
 Meyer, mar. des logis chef au 12^e cuirassiers.
 Depuch, mar. des logis au 7^e dragons.
 Besse, mar. des logis chef au 2^e dragons.
 Armand, mar. des logis au 5^e dragons.
 Gréau, mar. des logis au 12^e dragons.
 Filloleau, mar. des logis au 15^e dragons.
 Lang, mar. des logis chef à l'École supérieure de guerre.
 Richard (F.-X.), adjudant au 9^e dragons.
 Tison Désarnaud, mar. des logis au 4^e drag.
 de Vergès, mar. des log. chef au 10^e cuirass.
 Sétère, mar. des logis au 6^e chasseurs.
 Lamoignon, adjudant au 7^e cuirassiers.
 d'Aboussier, mar. des log. chef au 13^e chass.
 Cizelet, mar. des logis au 20^e dragons.
 Minin, mar. des logis au 10^e dragons.
 de Romanet de Beaune, mar. des logis chef au 10^e hussards.
 Mariani, mar. des logis au 8^e cuirassiers.
 Batiolier de Mas, mar. des log. au 4^e dragons.
Algérie, Tunisie et Sénégal
 Laurens d'Oiselay, mar. des log. au 4^e chasseurs d'Afrique.
 Bismarck, mar. des logis chef au 3^e spahis.
 Lamoignon, mar. des log. au 1^{er} spahis (Sénégal).
 Maria, mar. des log. au 2^e chasseurs d'Afrique.
 Carbonnier, mar. des logis chef au 2^e spahis.
 de la Goublaye de Nantois, mar. des logis au 3^e chasseurs d'Afrique.
 Lecomte, mar. des log. au 4^e hussards.
 Taremann, mar. des logis chef au 3^e chasseurs d'Afrique.
 Carrière, mar. des logis chef au 1^{er} chasseurs d'Afrique.
 Chaloin, mar. des log. au 4^e chass. d'Afr.
 Sirey, mar. des logis chef au 3^e spahis.
 Chastaigne, mar. des log. au 4^e chass. d'Afr.
 Buisson, mar. des logis au 4^e hussards.
 Gilbert, mar. des logis chef au 1^{er} spahis.
 de la Bastide de Chateaurand, maréchal des logis au 4^e chass. d'Afrique.
 de Reimboville, mar. des logis chef au 1^{er} chasseurs d'Afrique.
 Lamoignon, mar. des logis au 3^e chass. d'Afr.
 Lamoignon, mar. des logis fourrier au 3^e spahis.
 Laporte, mar. des logis au 4^e spahis.
 de Sèche, mar. des logis au 4^e hussards.
 de Sèche (Pierre-Jules-Marie-Joseph), maréc. des logis au 4^e chass. d'Afr.

On nous écrit de Poitiers :

« Mercredi, il est arrivé aux voyageurs de Saumur à Poitiers, par l'État, un tour qui n'est pas faisable. Le train de Paris ayant eu 22 minutes de retard en arrivant à Montreuil-Bellay, n'a pas trouvé le train qui devait les emmener au chef-lieu de la Vienne. Et cela en raison d'ordres arrivés depuis 48 heures auparavant, et d'après lesquels les trains ne doivent pas attendre l'express lorsqu'il y a plus de dix minutes de retard. De sorte que les voyageurs de l'express sont arrivés alors que le train de Poitiers n'était pas encore à la station suivante.

» On devrait informer le public. De pareilles mésaventures ne se produiraient pas; chacun aurait soin de désertir les lignes de l'État dont le rendement est trop beau et d'user de celles de l'Orléans qui offrent toutes garanties.

» Ce même inconvénient s'est renouvelé deux jours de suite, l'express ayant eu le même retard; le public est donc bien averti qu'il n'aït point à compter sur ce train-là.

» Les voyageurs en gare de Montreuil étaient dans un état de surexcitation facile à comprendre, et le chef de gare aux abois a déclaré qu'il allait en référer à sa Compagnie. En attendant, il a empilé les malheureux voyageurs dans un train dit de *marchandises* qui reste trois quarts d'heure à chaque station, pour arriver à 10 h. 40 du soir à Poitiers, où ont dû coucher ceux qui avaient pris leurs dispositions pour aller au-delà.

» Plusieurs voyageurs ont parlé d'assigner l'État en indemnité. Nous ne savons s'ils ont donné suite à leur première idée.

» Ainsi, voilà qui n'est pas encourageant pour user des lignes de l'État. A chaque instant les trains déraillent, et on est exposé à sortir des wagons en morceaux ou en compote, ou bien le service est tellement bien organisé qu'on vous fait coucher en route.

DÉPART DES JEUNES SOLDATS AFFECTÉS A L'ARMÉE DE MER

Les jeunes soldats de la classe de 1885 affectés à l'artillerie et à l'infanterie de marine seront mis en route le 4^e décembre prochain.

Les quatre régiments de marine mettront à la disposition de l'autorité militaire les sous-officiers et caporaux chargés de la conduite des détachements de jeunes soldats.

Par modification à la circulaire du 13 août dernier (guerre), les jeunes soldats des 4^e et 10^e corps d'armée seront dirigés sur Brest, et ceux des 9^e et 18^e corps sur Rochefort.

L'HOMME-RAPIDE

Avant-hier, le coureur angevin Lejeune, dit l'*Homme-Rapide*, se rendant de Mortagne à Longué, a passé par Vihiers, Martigné-Briant, Noyant-la-Plaine et Gennes.

De Noyant à Gennes, Lejeune, qui avait déjà un nombre respectable de kilomètres dans les mollets, a rejoint une voiture particulière et a suivi sans effort et sans fatigue le cheval d'une allure vigoureuse.

Lejeune n'était nullement embarrassé pour devancer l'attelage, faire des crochets à droite et à gauche, manger pommes et fruits qu'on lui offrait, et fumer son cigare. Il soutenait joyeusement la conversation sans être essoufflé le moins du monde.

Il a pris les devants à la côte de Louerre et n'était nullement embarrassé pour tenir tête au cheval à la descente des Orties et dans la vallée d'Avort, à Gennes.

Dans cette dernière localité, les voyageurs se sont séparés en se souhaitant réciproquement bon voyage et pas trop de fatigues. Lejeune n'était ni haletant ni en transpiration, et cependant il avait fourni 13 kilomètres sans repos.

ANGERS.

Nous apprenons la mort de M. Forestier, directeur des postes et télégraphes dans le département de Maine-et-Loire.

M. Forestier souffrait depuis déjà longtemps d'une maladie de cœur, mais il n'était alité que depuis quelques jours seulement.

Il avait été nommé à Angers le 4^e mars 1886, et entré à peine dans sa cinquante-deuxième année.

Après les obsèques, qui ont eu lieu hier à l'église Notre-Dame, le corps du défunt a été transporté à La Châtre.

Au Théâtre d'Angers

Le succès de la troupe d'opéra s'accroît sur la scène du Grand Théâtre, et nous sommes heureux d'ajouter que la presse angevine, exempte de tout esprit de parti pris contre la direction, est unanime à encourager les artistes et à leur décerner de justes éloges.

La nouvelle opérette de Lecoq, *Le Cœur et la Main*, a fait samedi dernier sa première apparition. Demain jeudi, troisième représentation de cette œuvre que tout le monde veut voir et entendre. Donc, très grand succès.

Nous lisons dans le *Patriote* d'hier :

« C'est une justice à rendre à la nouvelle direction qu'elle n'a pas longtemps tardé à tenir sa promesse de sortir du vieux répertoire classique pour donner des œuvres plus récentes. Le *Cœur et la Main* ne fait que commencer, il faut l'espérer, une longue série de nouveautés qui seront la joie des amateurs de musique légère et d'œuvres gaies et désopilantes. »

Notre confrère parle longuement de la pièce de MM. Nuitter et Beaumont, énumère les nombreux morceaux de musique — musique toujours alerte et spirituelle — que renferme la partition de Ch. Lecoq, et donne son appréciation sur les interprètes. Puis il ajoute :

« Mardi, nous retrouverons tous ces artistes dans les mêmes rôles, et ils les enlèveront certainement avec tout le brio qui convient, avec l'entrain dont toute la troupe a fait preuve dimanche dans le *Chalet* et *Si j'étais Roi*.

» Après la façon brillante dont le premier de ces opéras avait été joué l'année dernière, il était à craindre qu'il n'y eût sur ce point quelque déception cette année. Il n'en a rien été, cependant, grâce à M^{lle} Guilbert et à MM. Norval et Guernoy qui tous trois semblaient s'être donné le mot pour jouer avec talent. Une mention particulière est due à notre première basse, tout-à-fait excellente dans le personnage de Max, le sergent.

» *Si j'étais Roi* a eu non moins de succès que le *Chalet*, et tous les artistes ont été chaleureusement applaudis par la foule enthousiaste du dimanche. M^{me} Lebec-Espigat et Guilbert s'attirent de plus en plus les sympathies de la foule; M. Bianconi mérite des encouragements particuliers; M. Nury est un Mossoul excellent, et M. Norval joue en comédien habile le rôle de Kadoor.

» A cette représentation de dimanche il n'y a peut-être qu'une critique à faire, encore ne sera-t-elle pas approuvée par la majorité des spectateurs : c'est qu'elle n'a pris fin que vers une heure du matin. C'est peut-être un peu tard. »

UNE INVENTION UTILE

Nous apprenons que M. Moulleras, de Montrevault (Maine-et-Loire), vient de déposer à perpétuité, à la Chambre des prud'hommes, cinquante enveloppes de lettres ayant toutes un mécanisme extraordinaire et tel qu'il est impossible d'ouvrir une enveloppe sans la briser. Les colonnes de notre journal ne suffiraient pas si nous voulions raconter en détail les différentes combinaisons. Nous nous bornerons à dire que nous les trouvons toutes très ingénieuses. Nous les avons examinées avec la plus grande attention; nous ne pouvons que féliciter l'inventeur. Nous attendons avec impatience le jour où elles seront livrées au public.

Le timbre-poste ne peut pas être enlevé de l'enveloppe, il est retenu par quatre crampons et se trouve en outre collé à l'intérieur sur la lettre; l'adoption de cette enveloppe empêchera le vol des timbres qui est assez fréquent. (Anjou.)

NIORT. — Hier matin, une locomotive en manœuvre a déraillé à l'aiguille, en face du cimetière de Niort.

Par suite de ce déraillement, plusieurs trains venant de la ligne de Parthenay ou se dirigeant dans cette direction ont subi des retards à l'arrivée et au départ et les dépêches de Paris ont été distribuées avec un retard de plus d'une heure à cause du transbordement auquel elles ont donné lieu.

ENTRE RÉPUBLICAINS

Les comités républicains de Nantes vien-

nent de voter un ordre du jour de blâme contre la majorité républicaine du Conseil municipal de cette ville qui accable les contribuables de nouveaux impôts.

UN ENFANT INCENDIAIRE ET ASSASSIN

Un enfant frappé par un de ses camarades, rue Montoise, au Mans, était mort des suites de ses blessures, — il répondait au nom de Lecomte, — et un incendie, allumé par des mains inconnues, boulevard Thiers, avait failli dévorer les Docks. Les auteurs de ces méfaits étaient inconnus.

M. le commissaire de police du 4^e arrondissement vient de mettre la main sur l'auteur de ces crimes : c'est un enfant âgé de 10 ans 1/2 qui s'appelle Bouteille (Louis) et demeure chez ses parents, avenue de Pontlieue, 2, au Mans.

Ces derniers seront certainement rendus responsables; mais voilà un gamin qui promet. Précédemment, il avait été arrêté pour vol, puis pour mendicité; avec un incendie et un assassinat en plus, son casier se trouve complet.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 11 Octobre.

| | Froment | Avoine |
|--------------------------------|----------------|--------|
| Angers, l'hect. 16 » » à 16 50 | 9 » » à 11 » » | |
| Saumur, 16 » » 16 50 | 9 » » 9 50 | |
| Baugé, 15 » » 16 | 9 80 » » | |
| Segré, 15 » » » » | 11 » » » » | |
| Beaupreau, 15 50 16 » » | 9 » » » » | |
| Montfaucon, 15 50 16 » » | 9 » » » » | |
| Montrevault, 15 25 15 50 | 8 50 8 75 | |
| Chemillé, 14 50 15 » » | 8 50 9 » » | |
| Champcoceaux, 16 » » » » | 9 50 » » | |
| St-Flor-le-Vieil, 16 » » » » | 9 50 » » | |
| Cholet, 16 » » » » | 9 50 » » | |
| Vihiers, 14 » » 14 50 | 8 25 8 75 | |
| Brissac, 16 » » » » | 8 » » 8 50 | |
| Chalonnies, 16 » » » » | 8 75 » » | |
| Doué, 16 » » 17 » » | 7 50 8 » » | |

A Nantes, blés américains, de 22 » » à » » les 100 kilos.
 Les bons blés français valent de 19 » » à 19 50 les 100 kilos.

Avis à nos lecteurs. — A L'ÉPICERIE CENTRALE on vend le Sucre raffiné en pain ou cassé, 4^e choix, 0 fr. 95 c. le kilo; — le sucre cristallisé de canne pour le vinage des vins, 0 fr. 90 c. le kilo; — le sucre cassé régulier, 4 fr. 05 c. le kilo; — le Café Zanzibar en grain ou en poudre, 2 fr. le 1/2 kilo.

Grand Théâtre d'Angers.

Troisième Représentation. — GRAND SUCCÈS
 Jeudi 14 octobre,

Le *COEUR et la MAIN*, opéra-comique en 3 actes, par Charles Nuitter et Beaumont, musique de Charles Lecoq.

Mon Isménie, vaudeville en 1 acte, par MM. Labiche et Marc Michel.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 9 octobre :

TEXTE : Nos gravures : A propos d'*Hamlet* (visite au château d'Elseleur); *Théâtre Illustré*: Comédie-Française : *Hamlet*; l'Assurrection de Madrid; assassinat du général Velarde; les Cinghalais; le général Velarde; M. le comte de Mirasol. — *Le Fil*, nouvelle (suite), par Gustave Toudouza. — Revue anecdotique, par Lorédon Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Le monde financier. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : *Hamlet* à la Comédie-Française: la terrasse d'Elseleur (4^e tableau); l'Esplanade; la démente d'Ophélie (40^e tableau); La chambre de la Reine (9^e tableau); l'Enterrement d'Ophélie (14^e tableau); *Hamlet* au cimetière; Le Théâtre (7^e tableau). — Espagne: la Sédition militaire du 19 septembre, à Madrid; assassinat du colonel de Mirasol. — Les Cinghalais au jardin d'acclimatation. — Le général Velarde. — M. le colonel comte de Mirasol. — Le château actuel d'Elseleur. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 42.

VENTE

PAR LICITATION

Et aux enchères publiques,

D'UNE

MAISON

Sise à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 13.

L'ADJUDICATION aura lieu à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, le **Samedi 6 Novembre 1886, à midi.**

On fait savoir :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-quatre juin mil huit cent quatre-vingt-six, enregistré,

Et à la requête de M. Emile Moreau, propriétaire, demeurant à la Tour-de-Meuve, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Poursuivant, ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 42;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M^{me} Marie Moreau, épouse de M. Edme-François-Wilfrid de la Loge d'Auson, avocat agréé au Tribunal de commerce de la Seine, demeurant ensemble à Paris, rue des Jeûneurs, n° 42, et ce dernier pour assister et autoriser ladite dame son épouse, co-licitants,

Ayant pour avoué constitué M^e Louis ALBERT, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve;

2^o M^{me} Juliette Moreau, épouse de M. Jules-Benjamin Coquebert de Neuville, propriétaire, demeurant ensemble à Saumur, rue d'Orléans, et ce dernier pour assister et autoriser ladite dame son épouse,

Aussi co-licitants, ayant pour avoué constitué M^e Henry LECOR, demeurant à Saumur, rue Dacier;

3^o M. Moreau-Barrier père, propriétaire, demeurant à la Tour-de-Meuve, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE,

Il sera, le samedi six novembre mil huit cent quatre-vingt-six, à midi, en l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné.

DÉSIGNATION

Une MAISON, sise à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 13, occupée par M. Vincent, huissier; cette maison, précédée d'une grande cour dans laquelle se trouvent, à droite en entrant, deux remises avec deux chambres de domestiques au-dessus, à gauche un escalier de service conduisant à une chambre avec cabinets, est composée :

Au rez-de-chaussée :

D'un vestibule, à gauche du vestibule d'un salon parqueté, à droite, d'une salle à manger, à gauche en retour, un petit cabinet, derrière la salle à manger, escalier conduisant au premier étage et au grenier, office, cuisine, chambre de domestiques, cour derrière la maison ;

Au premier étage :

Au premier étage, au-dessus de la cuisine, d'une chambre avec cabinets de toilette, au-dessus de la salle à manger, d'une chambre à coucher, au-dessus du salon, d'une autre chambre à coucher avec cabinets de toilette, grenier sur le tout ;

Dans la cour, derrière la maison à gauche, pompe et cave, devant la cave un hangar, allée conduisant à la rue, du Marché-Noir, à gauche sellerie, cabinets d'aisances, écurie à quatre chevaux, grenier régnant sur l'écurie, la sellerie, les lieux d'aisances et la chambre de la domestique, fosse à fumier, portail ouvrant sur la rue du Marché-Noir. Le dessus du passage, du côté de la rue du Marché-Noir, est couvert par une construction appartenant à un tiers.

Cette maison joint à l'est la rue du Marché-Noir et M. Rivaud, au sud M. Lambert, M^{me} Bergault et M. Girard, à l'ouest la rue de l'Ancienne-Messagerie, au nord M. Baillole de la Brosse et autres.

Mise à prix... 18,000 francs.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant ;
2^o A M^e ALBERT et LECOR, avoués co-licitants.

Le cahier des charges est déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur.

Dressé par l'avoué soussigné. Saumur, le six octobre mil huit cent quatre-vingt-six.

BEAUREPAIRE.

A GÉNER PÂTISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Grande Vente Mobilière

Par suite de saisie-exécution

Le mercredi 20 octobre 1886, à une heure du soir,

Et jours suivants s'il y a lieu,

A Saumur, rue de la Comédie, n° 23,

Ancienne maison Picherit et Voisin, au 1^{er} étage.

Il sera vendu :

Un très bel ameublement de salon en palissandre, garni en damas de soie jaune, comprenant : deux grands canapés, quatre fauteuils, quatre chaises, deux tabourets et six grands rideaux, petit meuble en palissandre avec marqueterie et ornements en cuivre doré, fauteuils en chêne sculpté et autres, garnis en velours et tapisserie, chaises, tables ovales, tables à jeu, très belle pendule et flambeaux en bronze doré, autres pendules, coupes, trois grandes glaces, plusieurs chambres à coucher en palissandre et acajou, armoire à glace, tapis, rideaux, tentures, montres et chaînes en or ;

Un beau service de table de 48 couverts en toile damassée, matelas, couvertes, sommiers, traversins, oreillers, édredons, couvertures, tableaux, gravures et quantité d'autres bons objets.

Exposition publique, le dimanche 17 octobre, de 1 heure à 4 heures du soir.

Au comptant, plus 5 0/0.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le samedi 16 octobre, à une heure du soir,

A Saumur, place du Champ-de-Foire,

D'UN CHEVAL RÉFORMÉ

Provenant de la Gendarmerie.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

A LOUER DE SUITE

Rue de Bordeaux, 62,

ÉCURIE à 4 PLACES

Remise,

Deux chambres et grenier au-dessus, cour, eau de Loire, etc.

S'adresser rue de Bordeaux, 5 ou 62.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 Juin 1887

UNE MAISON

Située à Saumur, rue des Pafens, n° 10,

Avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A VENDRE

Six Chiens courants

Tous bien dressés.

S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

PONEYS A VENDRE
Rue d'Orléans, 69.

Offres et Demandes

AVIS

Les bureaux de La Nationale, compagnie d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie, sont transférés rue du Temple, n° 21.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.
S'adresser, 13, Montée-du-For, en face la Retraite.

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÉBRES

RUECHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUECHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde se contenant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 239 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 15 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 OCTOBRE 1886.

| Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | |
|------------------------------|---------------|----------------|-----------------------------|---------------|----------------|----------------------------------|---------------|----------------|-------------------------|---------------|----------------|
| | Clôture préc. | Dernier cours. | | Clôture préc. | Dernier cours. | | Clôture préc. | Dernier cours. | | Clôture préc. | Dernier cours. |
| 3 % | 82 65 | 82 60 | Est | 823 75 | 810 | OBLIGATIONS. | | | Gaz parisien | 520 25 | 519 75 |
| 3 % amortissable | 85 25 | 85 05 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1250 | 1247 50 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 518 | 521 25 | Est | 390 50 | 388 |
| 3 % (nouveau) | 83 97 | 83 91 | Midi | 1160 | 1160 | — 1865, 4 % | 519 50 | 519 | Midi | 390 50 | 389 |
| 4 1/2 % (nouveau) | 106 | 105 50 | Nord | 1565 | 1550 | — 1869, 3 % | 405 | 407 | Nord | 397 | 397 |
| Obligations du Trésor | 514 50 | 512 | Orléans | 1327 50 | 1327 50 | — 1871, 5 % | 398 | 397 | Orléans | 391 50 | 391 |
| Banque de France | 4230 | 4160 | Ouest | 860 | 862 50 | — 1875, 4 % | 523 | 523 | Ouest | 391 50 | 390 |
| Société Générale | 475 50 | 467 50 | Compagnie parisienne de Gaz | 1442 50 | 1430 | — 1876, 4 % | 523 | 522 50 | Paris-Lyon-Méditerranée | 390 50 | 390 |
| Comptoir d'escompte | 1005 | 990 | Canal de Suez | 2065 | 2050 | Bons de liquid. Ville de Paris | 534 50 | 534 75 | Paris-Bourbonnais | 390 | 390 |
| Crédit Lyonnais | 575 | 567 50 | C. gén. Transatlantique | 510 | 500 | Obligations communales 1879 | 473 | 472 | Canal de Suez | 581 | 580 |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1412 50 | 1390 | Russe 5 0/0 1870 | 99 50 | 99 25 | Obligat. foncières 1879 3 % | 483 | 480 | | | |
| Crédit mobilier | 370 | | | | | Obligat. foncières 1883 3 % | 381 | 381 50 | | | |

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

| SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------------|-------------|------------|-------------|------------|------------|-----------|-----------|----------------------|------------|------------|------------|------------|-------------|------------|
| STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Mixte matin | Mixte soir | Expr. soir | Omn. soir | Omn. soir | STATIONS | Omn. matin | Expr. soir | Mixte soir | Mixte soir | Omn. soir | Omn. soir |
| Saumur (orl.) | 2 12 | 6 54 | » | 10 32 | 1 56 | » | 8 34 | Loudun | » | 8 42 | » | 1 53 | 9 11 | » |
| Saumur (état) | 2 68 | 6 50 | 8 28 | 10 30 | 1 53 | 4 05 | 8 30 | Thouars | » | 6 15 | 12 40 | 1 30 | 4 24 | 9 12 10 10 |
| Nantillyhalte | 2 19 | 7 04 | 8 37 | 10 45 | 2 03 | 4 15 | 8 43 | Montreuil (a) | 6 48 | 12 59 | 2 03 | 4 53 | 9 43 10 29 | |
| Varr.-Chacé. | » | 7 10 | 8 48 | 10 52 | » | 4 22 | 8 49 | Brézé-s.-Cyr. (dép.) | 6 58 | 1 | » | 2 23 | 5 03 | 9 34 10 30 |
| Brézé-s.-Cyr. | » | 7 18 | 9 02 | 11 | » | 4 30 | 8 56 | Varr.-Chacé. | 7 19 | » | » | 2 38 | 5 17 | 10 09 |
| Montreuil (a) | 2 37 | 7 31 | 9 19 | 11 15 | 2 21 | 4 46 | 9 08 | Saumur (état) | 7 28 | 1 17 | 2 51 | 5 29 | 10 22 10 47 | |
| — (dép.) | 2 38 | 7 38 | » | 11 24 | 2 22 | 4 57 | 9 11 | Saumur (orl.) | 7 49 | 1 27 | 3 02 | 5 40 | 10 30 10 57 | |
| Thouars | 2 57 | 8 06 | » | 11 57 | 2 41 | 5 22 | 9 37 | | | | | | | |
| Loudun | » | 8 09 | » | 3 16 | 3 | » | 9 52 | | | | | | | |

SAUMUR (ÉTAT) — MONTREUIL — DOUÉ

| STATIONS | Omn. matin | Mixte matin | Omn. soir | Omn. soir | STATIONS | Omn. matin | Mixte matin | Marc. matin | Omn. soir | Omn. soir |
|---------------|------------|-------------|-----------|-----------|---------------|------------|-------------|-------------|-----------|-----------|
| Saumur (orl.) | 6 54 | » | 8 34 | » | Doué | 6 22 | 8 57 | 11 59 | 1 37 | 8 11 |
| Saumur (état) | 6 50 | 8 38 | 4 05 | 8 30 | Baugé-l.-Ver. | 6 28 | 9 07 | 12 21 | 1 44 | 8 20 |
| Nantilly | 7 04 | 8 37 | 4 15 | 8 43 | le Vaudelnay | 6 33 | 9 16 | 12 30 | 1 51 | 8 30 |
| Montreuil (a) | 7 31 | 9 19 | 4 46 | 9 08 | Montreuil (a) | 6 44 | 9 26 | 12 53 | 2 01 | 8 40 |
| — (dép.) | 7 34 | 9 35 | 5 | 9 16 | — (dép.) | 6 58 | 9 45 | 1 | 2 23 | 9 54 |
| le Vaudelnay | 7 43 | 9 46 | 5 11 | 9 28 | Nantilly | 7 35 | 10 29 | 1 17 | 2 51 | 16 22 |
| Baugé | 7 56 | 9 56 | 5 20 | 9 45 | Saumur (état) | 7 49 | 10 49 | 1 27 | 3 02 | 16 30 |
| Doué | 8 05 | 10 03 | 5 21 | 9 54 | Saumur (orl.) | 7 48 | 1 | 1 25 | 3 01 | |

SAUMUR — BOURGUEIL

| STATIONS | Omn. matin | Omn. soir | Omn. soir | STATIONS | Omn. matin | Omn. soir | Omn. soir |
|-------------|------------|-----------|-----------|-------------|------------|-----------|-----------|
| Saumur | 8 21 | » | » | Bourgueil | 8 20 | 12 18 | 4 55 |
| Port-Boulet | 8 56 | 3 10 | 6 48 | Port-Boulet | 8 30 | 12 30 | 5 05 |
| Bourgueil | 9 07 | 3 23 | 7 | Saumur | 9 04 | 1 15 | 7 06 |

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

| STATIONS | Mixte matin | Mixte soir | Mixte soir | STATIONS | Mixte matin | Omn. soir | Mixte soir |
|-------------|-------------|------------|------------|-------------|-------------|-----------|------------|
| Saumur | » | 9 26 | 4 34 | Chinon | 7 43 | 4 41 | 8 58 |
| Port-Boulet | 8 40 | 12 20 | 6 | Port-Boulet | 8 10 | 6 43 | 10 02 |
| Chinon | 9 04 | 12 50 | 6 24 | Saumur | 9 04 | 7 06 | 10 30 |

SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR

| STATIONS | Mixte matin | Expr. soir | Mixte soir | Omn. soir | Expr. soir | STATIONS | Omn. matin | Mixte soir | Expr. soir | Expr. soir | Omn. soir |
|---------------|-------------|------------|------------|-----------|------------|---------------|------------|------------|------------|------------|-----------|
| Saumur (orl.) | 7 57 | 1 28 | 3 04 | 5 42 | 10 58 | Chât.-d-Loir | 4 45 | 8 01 | 12 15 | 12 34 | 6 34 |
| Vivry | 8 12 | » | 3 16 | 5 54 | » | Noyant-Méon | 5 53 | 9 18 | 1 10 | 1 27 | 7 38 |
| Blou | 8 22 | » | 3 26 | 6 03 | » | Vernantes | 6 17 | 9 42 | » | » | 8 |
| Vernantes | 8 39 | » | 3 38 | 6 14 | » | Blou | 6 25 | 9 54 | » | » | 8 11 |
| Noyant-Méon | 9 13 | 2 16 | 4 04 | 6 38 | 11 44 | Vivry | 6 38 | 10 03 | » | » | 8 20 |
| Chât.-d-Loir | 10 31 | 3 08 | 5 09 | 7 45 | 12 33 | Saumur (orl.) | 6 50 | 10 15 | 1 53 | 2 09 | 8 30 |

LIGNE D'ORLÉANS

| SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS | | | | | | | | | |
|---------------------------|-------------|------------|-----------|-----------|------------|-----------|----------|-------------|-----------|
| STATIONS | Expr. matin | Omn. matin | Omn. soir | Omn. soir | Expr. soir | Omn. soir | STATIONS | Expr. matin | Omn. soir |
| Saumur | 3 08 | 6 55 | 9 | | | | | | |